Dossier de candidature



Dossier à renvoyer

au Référent Pass'Engagement de la Maison du Département de rattachement (liste page 4) avant le 1er juin 2021

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT PAS ÊTRE EXAMINÉS.

Le Pass'Engagement est un dispositif qui s'adresse aux jeunes Costarmoricains de 18 à 25 ans (1996-2003), incitant à une citoyenneté active et responsable.

Il est demandé au jeune de s'engager 2 h minimum par semaine, de septembre 2021 à juin 2022, au sein d'une association costarmoricaine ou d'un centre social sur une action visant à rendre service aux personnes.

Il s'agira, par exemple et prioritairement, de s'engager auprès d'une association d'aide aux plus démunis, d'intervenir auprès de personnes âgées ou handicapées, de réaliser de l'aide aux devoirs, d'encadrer des activités sportives ou culturelles, etc... Cet engagement doit impérativement s'orienter sur la notion de service rendu à la personne. En contrepartie, le Département des Côtes d'Armor, la Caf et l'Association Départementale Information Jeunesse s'engagent à soutenir le jeune dans le financement de son projet personnel et/ou professionnel non démarré - formation, mobilité, logement, – en lui octroyant une bourse pouvant aller jusqu'à 1 200 €.

Une fois le dossier déposé, un entretien aura lieu pour chaque candidat éligible au dispositif. CET ENTRETIEN EST OBLIGATOIRE POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER.

Une **formation collective obligatoire** d'½ journée sur le monde associatif sera proposée à chaque candidat dont le dossier aura été retenu.

Bénéficiaire

1

REMPLIR TOUTES LES RUBRIQUES

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse :	
Code postal : Ville :	
Téléphone domicile : portab	ole :
E-mail :	
Situation de famille : Célibataire Marié(e) Calibataire Marié(e) Autre, précisez	Divorcé(e) Concubinage
Enfants à charge : Oui Non Comment avez-vous eu connaissance du dispositif :	

À noter : pour vous joindre, nous utiliserons le téléphone, les SMS ou les mails. En cas de changement de vos coordonnées, merci de prévenir rapidement le Référent de la Maison du Département en charge de votre dossier.











Situation sociale

Conditions de logement	: Autonome Hébergé.e à titre grâcieux (chez les parents,	famille, amis)
Autre, précisez	:	
Situation actuelle	: Lycéen·ne	
	Étudiant-e	
	Apprenti-e Apprenti-e	
	Formation professionnelle - secteur d'activité	
	Salarié-e – type d'emploi CDI CDD	
	Travailleur en situation de handicap	
	Demandeur d'emploi indemnisé non indemnisé	
	Bénéficiaire d'un contrat d'insertion – lequel	
	Autre, précisez	
Niveau d'études	:	
Quel est votre niveau de	revenus mensuels :	
	Aucun revenu	
	300 €	
	plus de 300 € et moins de 900 €	
	plus de 900 € et moins de 1 200 €	
	plus de 1 200 €	
Quelles sont vos princip	ales ressources :	Montant/mois
	RSA	
	Revenus professionnels	
	Indemnités chômage	
	Argent versé par les parents	
	Bourses (Éducation nationale / Enseignement Sup.)	
	Autres - précisez	
	• ••	
L'engagen	nent associatif	
Dans quel secteur assoc	ciatif allez-vous vous investir :	
	Solidaire / Social	
	Culturel	
	Sportif	
	Autre	
Êtes-vous déjà engagé(e	e) dans une association ou centre social : Oui Non	
Si oui, de quelle façon :	Encadrement d'activités – laquelle :	
	Membre du bureau – qualité :	



	4
-	

Quel projet souhaitez-	vous financer (formation, mobilité, logement) et pourquoi ?:
Coût de votre projet :	€
Data d'angagament	Duráo.
Date d'engagement :	Durée :
DOCUMENTS À JOIND	RE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER
Attestation d'engageme	
O Devis du projet (à votr	e nom)
	a carte nationale d'identité ou du livret de famille ou de la carte de séjour e (facture EDF, facture d'eau, attestation sur l'honneur de l'hébergeur)
	·
Je certifie sur l'honne	eur l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier.
Fait à ,	le
Signat	ura
Signat	MI G

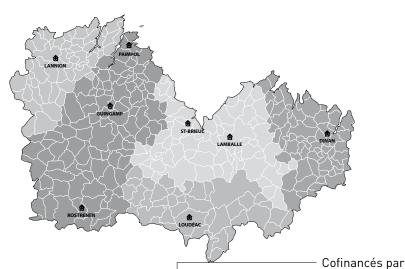
«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique déclaré à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sous la référence 1358353.

- \bullet Le Président du Département des Côtes d'Armor est responsable de ce traitement.
- Les destinataires autorisés des données sont les référents des Maisons du Département, la Caf et l'ADIJ.
- Les données collectées sont supprimées 10 ans après le versement de l'aide.

Référents dispositif Pass'Enaaaement Maisons du Département des Côtes d'Armor



Conseillers	Maisons du Département	Coordonnées
JOUNO Valérie	Guingamp / Rostrenen Territoire de : Guingamp Paimpol Agglomération	Maison du Département de Guingamp / Rostrenen 9 place Saint Sauveur CS 60517 22205 GUINGAMP CEDEX Port. 06 89 09 52 51 e-mail: valerie.jouno@cotesdarmor.fr
BOUVIER Stéphane	Guingamp / Rostrenen Territoire du : Sud Guingamp	Maison du Département de Guingamp/Rostrenen Rue Gustave Launay 22480 SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM Tél. 02 96 29 58 21 Port. 06 89 09 51 85 e-mail: stephane.bouvier@cotesdarmor.fr
	Loudéac Territoire de : Loudéac Centre Bretagne Communauté	Maison du Département de Loudéac Rue de la Chesnaie CS 90427 22604 Loudéac cedex Tél. 02 96 28 11 01 e-mail: ContatMdDC@cotesdarmor.fr
QUÉRÉ Marc	Saint-Brieuc Territoire de : Saint Brieuc Armor Agglomération	Maison du Département de Saint-Brieuc 76 A rue de Quintin - CS 50551 22035 SAINT-BRIEUC CEDEX Port. 06 89 09 51 57 e-mail: marc.quere@cotesdarmor.fr
PHILOUZE Noëlla	Lannion Territoire de : Lannion Trégor Communauté	Maison du Département de Lannion 13 boulevard Louis Guilloux CS 40728 22304 LANNION CEDEX Port. 06 89 09 51 55 e-mail: noella.philouze@cotesdarmor.fr
LOZACH Anne-Marie	Dinan Territoire de : Dinan Agglomération + Communes de Beaussais sur Mer, Lancieux et Tréméreuc	Maison du Département de Dinan 2 place René Pléven CS 96370 22106 DINAN CEDEX Tél. 02 96 80 00 84 e-mail: annemarie.lozach@cotesdarmor.fr





En partenariat avec









Attestation d'engagement

Le Pass 'Engagement
Un dispositif pour les 18-25 ans

REMPLIR TOUTES LES RUBRIQUES

REMPLIR TOUTES LES RUBRIQUES

Je soussigné∙e	
Président·e de l'association ou Directeur·trice du centre social	
Objet de l'association ou du centre social	
Adresse	
m'engage à accueillir, en tant que bénévole,	
M/Mme	
<u> </u>	sera couvert par l'assurance de l'association ou du centre social, pour les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités au sein de l'association ou du centre social.
sur les missions et activités suivantes (notion de service rendu à la personne):	
représentant	heures par semaine, de septembre 2021 à juin 2022 (hors vacances scolaires).
Jour(s) d'engagement:	
Horaires d'engagement :	
Adresse du lieu d'engagement si différente du siège administratif :	

Signatures	
le :	
Fait à :	
0	certifie avoir pris connaissance du mode d'emploi au verso
M/Mme :	
e-mail :	
téléphone :	portable :
M/Mme :	
en lien avec le référent de la Maison du Département de :	
téléphone :	portable :
e-mail :	
A ce titre, il sera accompagné, au sein du lieu d'engagement, par M/Mme :	

En partenariat avec

L'Association ou le centre social







Le Bénévole (bénéficiaire du Pass'engagement)



Le Pass 'Engagement Mode d'emploi

Le Pass'engagement est un dispositif incitant à une citoyenneté active et responsable qui s'adresse aux jeunes Costarmoricains de 18 à 25 ans. Il est ainsi demandé au jeune de s'engager 2 h minimum par semaine, de septembre 2021 à juin 2022, au sein d'une association costarmoricaine ou d'un centre social sur une action visant à rendre service à la personne.

En contrepartie, un financement est accordé pour soutenir un projet personnel et/ou professionnel par l'octroi d'une bourse pouvant aller jusqu'à 1 200 €.

Il sera accompagné par le référent de la Maison du Département de son territoire, (réception/étude/éligibilité du dossier, entretien avec le jeune, suivi dans l'association d'accueil ou le centre social et évaluation de l'engagement).

Jeune

- → Né(e) entre 1996 et 2003.
- → Téléchargez le dossier sur cotesdarmor.fr → rubrique jeunesse, ou caf.fr → rubrique partenaires/partenaires locaux / enfance jeunesse ou retirez-le dans la Maison du Département (MdD) de votre territoire.
- → Trouvez votre association ou un centre social, dans le département. Cette structure remplira l'attestation d'engagement avec vous, vous l'ajouterez au dossier ou la transmettrez lors de votre entretien.
- → Complétez et déposez-le pour le 1^{er} juin 2021, accompagné des documents demandés, à l'intention du référent dispositif Pass'Engagement à la Maison du Département de votre territoire.
- → Si votre dossier est éligible, vous serez convoqué à un entretien, afin d'échanger sur votre engagement, votre projet, vos motivations (mai/juin).
- → Votre dossier est retenu définitivement : vous recevrez une confirmation par mail ou SMS en iuillet.
- → Contactez alors votre structure d'accueil pour débuter votre engagement bénévole (de septembre 2021 à juin 2022).
- → Une formation collective obligatoire d'½ journée sur le monde associatif vous sera proposée. Un passeport bénévole vous sera remis, qu'il vous faudra compléter avec la structure. Deux contacts – téléphoniques ou RDV – seront organisés avec le référent de la Maison du Département/vous/la structure d'acceuil (en décembre 2021 et mai 2022).
- → En cas d'absence dans votre structure, prévenir le référent MdD.

Structure d'accueil

Accueillir un jeune sur des missions de service rendus aux publics bénéficiaires, dans le cadre du Pass'Engagement, c'est lui permettre de s'investir de façon citoyenne et bénévole, mais aussi de concrétiser un projet personnel/professionnel.

Pour l'association ou le centre social, il s'agit de promouvoir son activité et de renforcer son équipe de bénévoles.

Cet accueil s'effectue en plusieurs étapes :

- → Rencontre avec le jeune, afin d'échanger sur votre structure (statuts, fonctionnement...) et les missions (notion de service à la personne) qu'il pourrait réaliser lors de son bénévolat.
- → Remplir et signer l'attestation d'engagement, que le jeune transmettra dans son dossier.
- → Confirmation par le jeune de l'acceptation définitive de son dossier (septembre).
- → Début de l'engagement bénévole du jeune de septembre 2021 à juin 2022 à raison de 2h minimum par semaine.
- → Un suivi s'effectuera grâce au passeport bénévole remis au jeune, que vous compléterez avec lui, afin de valoriser les compétences acquises lors de son bénévolat. Deux contacts – téléphoniques ou RDV – avec le référent de la Maison du Département/vous et le jeune sont également à prévoir (en décembre 2021 et mai 2022).
- ightarrow En cas d'absence du jeune, prévenir le référent MdD.